

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 76 (1988)
Heft: [4]

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

<i>Entre nous soit dit</i>	4
<i>Perles-mêle</i>	
<i>Suisse actuelles</i>	5
<i>Féminisme</i>	7
<i>Marilyn French : pour une nouvelle morale</i>	
<i>Dossier</i>	8
<i>Ménagères et travailleuses : nouveaux combats pour demain</i>	
<i>Société</i>	13
<i>Cadres voyageurs : les épouses s'organisent</i>	
<i>Monde</i>	14
<i>Notre oxygène vient du Sud</i>	
<i>Cantons actuelles</i>	17
<i>Cultur...elles</i>	20
<i>Subjectives</i>	22
<i>Un nom à proposer, un nom à choisir</i>	
<i>Courrier</i>	23
<i>Artisanat</i>	24
<i>A la recherche du diamant vert</i>	

Photo de couverture :
Helena Mach

La photo d'Elisabeth Freivogel parue dans notre édition de mars était signée Dominik Labhardt. Nos excuses au photographe pour cette omission.

Ce métier qui n'en est pas un



Faut-il rémunérer le travail domestique ? On pouvait croire la question passée de mode. Non pas que les femmes travaillent aujourd'hui beaucoup moins qu'autrefois dans leur ménage : ménagères à plein temps ou salariées, elles continuent à assumer la plus grosse part, voire l'intégralité de la gestion familiale. Mais on les imaginait désormais réticentes à revendiquer la légitimation sociale, et donc la perpétuation, d'un statut — celui de la femme au foyer — fondé sur la division sexuelle du travail.

Pourtant, lors du débat sur l'avenir du féminisme organisé à Genève à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le salaire ménager a tenu la vedette. Il n'y avait pas d'unanimité dans la salle, mais on sentait chez la plupart des femmes présentes la colère d'avoir été flouées par les grands projets égalitaires des deux dernières décennies. Le partage des tâches reste un mythe dans la plupart des familles, et constitue de toute façon une notion vide de sens pour les mères, en nombre croissant, qui élèvent seules leurs enfants ; l'accès des femmes mariées au monde du travail se fait généralement (quand il se fait) dans des conditions telles (« retravail » à 40 ans, temps partiel) que leurs responsabilités familiales s'en trouvent à peine égratignées ; de plus, les nouvelles exigences dictées par l'écologie augmentent objectivement le volume du travail domestique, que seuls des ignares indécrottables peuvent persister à considérer comme un résidu négligeable du progrès technologique (cf. notre dossier en p. 7 à 12).

Alors, faut-il en revenir à l'idée de payer en argent ce métier qui n'en est pas un ? Car il faut le dire clairement : le travail domestique est bel et bien un *travail*, lourd, astreignant, complexe, un vrai travail de chef d'entreprise, comme disait une des participantes au débat ; mais ce n'est pas un *métier* que l'on choisirait d'exercer à vingt ans comme on choisit d'être infirmière ou dessinatrice. Ce n'est pas un métier, non seulement parce qu'il n'exige pas de diplôme, qu'il ne dépend d'aucun employeur et n'est réglementé par aucun horaire, mais surtout parce qu'il s'effectue intégralement dans la sphère privée de la personne qui l'exerce.

La question est donc celle de savoir si, par esprit de justice, il faut introduire dans la sphère privée une reconnaissance marchande des prestations que les femmes y fournissent. Pour des raisons évidentes de réalisme économique, aucun-e politicien-ne ne s'est hasardé-e à proposer une rémunération effective des ménagères, fût-ce au tarif des employées de ménage. Mais l'idée fait son chemin, par exemple en ce qui concerne la révision de l'AVS, où l'on propose d'introduire une prise en compte financière, au niveau de la rente, des tâches éducatives.

Dans la situation actuelle, où ce qu'on appelle au sens large le travail de reproduction (par opposition au travail de production) est encore presque exclusivement le fait des femmes, il faudrait être bien hypocrite pour protester, au nom des valeurs non marchandes, contre la reconnaissance financière de services sans lesquels l'économie tout entière s'écroulerait. Mais à long terme, on peut quand même rêver à une société où un véritable partage des responsabilités entre les sexes pourrait restituer à la sphère privée sa dimension de gratuité.

Silvia Ricci Lempen 3